



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal
Session ordinaire
Séance du mercredi 15 mars 2017

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 15 février 2017, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Il est enlevé à l'ordre du jour les points « *Vote des taux d'imposition* » et « *Autorisation de création de deux sorties rue nationale pour Mickaël GUERET* ». Il est rajouté à l'ordre du jour, au chapitre *Finances*, « *Tarif préférentiel du service d'accueil extrascolaire au titre du Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Loisirs Enfance* ».

I. FINANCES**- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2016 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal et le compte administratif de Monsieur le Maire de l'exercice 2016.

- **FONCTIONNEMENT**

Recettes	1 120 247,17 €
Dépenses	<u>926 541,04 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	193 706,13 €
Résultat antérieur reporté	<u>18 593,02 €</u>
Résultat de clôture	212 299,15 €

- **INVESTISSEMENT**

Recettes	318 155,71 €
Dépenses	<u>321 481,22 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	- 3 325,51 €
Résultat antérieur reporté	<u>- 63 368,27 €</u>
Résultat de clôture	- 66 693,78€

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, l'excédent réel de l'exercice 2016 est donc de 145 605,37 €.

- Affectation et reprise des résultats 2016 au Budget principal

Le résultat de la section de fonctionnement sera reporté pour 200 000 € en investissement à l'article R 1068 et pour 12 299,15 € en fonctionnement à l'article R 002. Le déficit reporté de la section d'investissement de 66 693,78 € sera imputé à l'article D 001.

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2016 – Budget annexe Lotissements de la Gagnerie et des Jardins

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal et le compte administratif de Monsieur le Maire de l'exercice 2016.

- **FONCTIONNEMENT**

Recettes	302 495,13 €
Dépenses	<u>272 369,46 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	+ 30 125,67 €
Résultat antérieur reporté	<u>414 784,81 €</u>
Résultat de clôture	444 910,48 €

- **INVESTISSEMENT**

Recettes	261 915,59 €
Dépenses	<u>200 074,81 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	+ 61 840,78 €
Résultat antérieur reporté	<u>- 261 915,59 €</u>
Résultat de clôture	- 200 074,81€

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, l'excédent réel de l'exercice 2016 est donc de 244 835,67 €.

- Affectation et reprise des résultats – Budget annexe Lotissements de la Gagnerie et des Jardins

Les résultats en fonctionnement et en investissement de 2016 sont reportés en 2017, soit 444 910,48 € à l'article R 002 et 200 074,81 € à l'article D 001.

- Budget Annexe Lotissements de la Gagnerie et des Jardins – Vote du budget primitif 2016

Après vote unanime des élus, le budget primitif Lotissements 2017 s'équilibre en dépenses comme en recettes :

- En **fonctionnement**, à la somme de 1 145 188,48 € répartie comme suit :

En recettes : 200 278 € en vente de terrains,
444 910,48 € d'excédent de fonctionnement reporté,
500 000 € en variation de stocks ;

En dépenses : 735 000 € en travaux de viabilisation hors SIEML,
145 113,67 € en travaux de viabilisation gérés par le SIEML
15 000 € en études,
50 000 € en frais accessoires et,
200 074,81 € en variation de stocks ;

- En **investissement**, à la somme de 700 074,81 € répartie comme suit :

En recettes : 500 000 € d'emprunt,
200 074,81 € en variation de stocks ;

En dépenses : 500 000 € en variation de stocks,
200 074,81 € en déficit d'investissement reporté.

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2016 – Budget annexe Lotissement du Château

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal et le compte administratif de Monsieur le Maire de l'exercice 2016.

- **FONCTIONNEMENT**

Recettes	91 661,53 €
Dépenses	<u>91 661,53 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	0,00 €
Résultat antérieur reporté	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture	0,00 €

- **INVESTISSEMENT**

Recettes	91 661,53 €
Dépenses	<u>91 661,53 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	0,00 €
Résultat antérieur reporté	<u>- 91 661,53 €</u>
Résultat de clôture	- 91 661,53 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, le déficit

réel de l'exercice 2016 est donc de 91 661,53 €.

- Affectation et reprise des résultats – Budget annexe Lotissement du Château

Les résultats en fonctionnement et en investissement de 2016 sont reportés en 2017, soit 0,00 € à l'article R 002 et 91 661,53 € à l'article D 001.

- Budget Annexe Lotissement du Château – Vote du budget primitif 2017

Après vote unanime des élus, le budget primitif du Lotissement du Château 2017 s'équilibre en dépenses comme en recettes :

- En **fonctionnement**, à la somme de 95 684,53 € répartie comme suit :

En recettes : 91 661,53 € en variation de stocks ;
4 023,00 € en vente de terrains ;

En dépenses : 91 661,53 € en variation de stocks ;
4 023,00 € en travaux d'entretien du terrain ;

- En **investissement**, à la somme de 183 323,06 € répartie comme suit :

En recettes : 91 661,53 € d'emprunt
91 661,53 € en variation de stocks ;

En dépenses : 91 661,53 € en variation de stocks,
91 661,53 € en déficit d'investissement reporté.

- Décision modificative n°2 – Budget Principal 2017

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, la décision modificative suivante pour permettre notamment d'intégrer les résultats de l'année 2016 au budget principal que le Conseil vient de constater :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	+ 12 299,15 €	
R 013 : Atténuations de charges	+ 2 600,85 €	
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 2 600,85 €	
D 011 : Charges à caractère général		+ 4 000,00 €
D 61521 : Entretien de terrains		+ 1 600,00 €
D 6156 : Maintenance		+ 900,00 €
D 6226 : Honoraires		+ 1 500,00 €
D 012 : Charges de personnel		+ 13 800,00 €
D 6411 : Personnel titulaire		+ 8 300,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		+ 1 500,00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		+ 6 000,00 €
D 6455 : Cotisation assurances du personnel		- 2 000,00 €
D 65 : Autres charges de gestion courante		+ 3 100,00 €
D 6553 - Service départemental d'incendie et secours		+ 250,00 €
D 65548 : Charges intercommunales		+2 850,00 €
D 66 : Charges financières		+ 350,00 €
D 66111 : Intérêts des emprunts		+ 350,00 €
D 042 : Opérations d'ordre entre sections		- 9 971,74 €
D 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		- 9 971,74 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		+ 3 621,74 €
TOTAL	+ 14 900,00 €	+ 14 900,00 €
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
INVESTISSEMENT		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 3 621,74 €	
R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 200 000,00 €	
R 1641 : Emprunt en euros	- 125 000,00 €	
R 280421 : Bien mobiliers, matériel et études (amortissement)	- 9 971,74 €	
D 001 : Résultat d'investissement reporté		+ 66 693,78 €
D 1641 : Emprunt en euros		+ 8 700,00 €

D 2031 : Frais d'études		+ 8 250,00 €
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 100		- 1 456,22 €
D 2111-100 : Acquisitions de terrains		- 1 456,22 €
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 400		+ 5 500,00 €
D 2184-400 : Mobilier		+ 500,00 €
D 2188-400 : Autres immobilisations corporelles		+ 5 000,00 €
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 506		- 17 000,00 €
D 2113-506 - Terrains aménagés autres que voirie		- 17 000,00 €
TOTAL	+ 68 650,00 €	+ 68 650,00 €

- Tarif préférentiel du service d'accueil extrascolaire au titre du Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Loisirs Enfance (FLAALE)

Afin de faire bénéficier d'un tarif préférentiel les personnes à revenus modestes, la commune souhaite s'engager dans le dispositif du Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Loisirs Enfance (FLAALE). Le Conseil Municipal décide de mettre en place pour l'accueil extrascolaire à partir du 1^{er} juillet 2017 la tarification sociale dans le cadre du Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Loisirs Enfance (FLAALE) qui est de 6 euros par jour et par enfant (hors coût du repas) pour toute famille (vezinaise ou extérieure) dont le coefficient familial est inférieur ou égal à 600 euros. Il précise que le supplément pour les sorties sera de 3 euros pour les familles bénéficiaires de cette tarification et que ce supplément ne sera pas appliqué plus de 4 fois dans l'année. Il indique en outre que ce dispositif est mis en place pour une année et que celui-ci sera reconduit en fonction des aides financières de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

II. PATRIMOINE / URBANISME

- Prémption des terrains cadastrés AE n°15 et AE n°18 au chemin de l'enclos

Le 2 mars 2017, la mairie a reçu une déclaration d'intention d'aliéner en date du 28 février 2017 de Maître Dominique PASQUALINI, notaire à Coron, indiquant la vente par Monsieur Bernard BOURASSEAU pour 162 euros des parcelles cadastrées AE 15 et AE 18 au GAEC Reconnu de La Denéchère.

Ces deux parcelles sont des voies d'accès au terrain cadastré ZI 9 à partir du Chemin de l'Enclos. Ce terrain est celui que la commune a voulu acheter en 2016 dans les délibérations n°22/2016 du 16 mars 2016 et n°35/2016 du 10 mai 2016. Il résulte en effet de ces délibérations que la commune de Vezins a décidé d'acheter à Monsieur Bernard BOURASSEAU le terrain d'une superficie de 33 552 m² cadastré ZI 9 situé en zone agricole à La Hutière au prix de 0,24 euros le mètre carré, soit 8 052,48 euros. La vente n'a pas eu lieu car le GAEC Reconnu de La Denéchère, exploitant du terrain, a usé de son droit de préemption pour acheter ce terrain alors même que la commune, si elle devenait propriétaire, lui proposait de reconduire son bail lui permettant de poursuivre ses activités agricoles jusqu'à ce que ce terrain devienne constructible. A l'avenir, ce terrain est destiné à devenir une zone urbanisée. C'est pourquoi la commune a tenté de l'acheter et que la parcelle AE 18 est classée en emplacement réservé dans le plan local d'urbanisme de la commune. Cette parcelle est destinée à constituer un accès routier à la future zone d'habitation du terrain ZI 9. Quant à la parcelle AE 15, elle a vocation à devenir un accès piéton à ce même terrain.

En conséquence, il est d'intérêt général que la commune acquiert les parcelles AE 15 et AE 18 en usant de son droit de préemption. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'user de son droit de préemption envers la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées AE 15 et AE 18 et de les acheter au prix proposé de 162 euros.

III. QUESTIONS DIVERSES

- Nouvelle gendarmerie

La prochaine réunion avec l'architecte est prévue le jeudi 16 mars à 10h45 avec présentation de l'avant-projet chiffré de la future gendarmerie.

- Assurance dommage-ouvrage

Pour la gendarmerie d'Airvault, l'assurance dommage-ouvrage a coûté 17 000 €. Pour la caserne de Vezins, on l'estime à environ 1,5 % du coût total des travaux, soit 22 500 € pour 1 500 000 € de travaux. Cependant, l'enveloppe budgétaire risque d'être plus importante compte tenu des frais supplémentaires pour les fondations.

- Affaissement rue d'Anjou

Après discussion, il est décidé de saisir le juge administratif pour lui demander de désigner un expert afin de déterminer les responsabilités des différents intervenants sur les travaux de la rue d'Anjou.

- Travaux école/mairie – Nouvelles estimations du coût des travaux

Dans les avant-projets définitifs de mise en accessibilité de la mairie et de restructuration de l'école publique, le coût estimatif des travaux s'élève à 121 790 € HT pour l'un, et 115 910 € HT pour l'autre.

- Médecins généralistes

Monsieur le Maire remercie les élus ayant accueilli le docteur Codreanu qui viendra s'installer à Vezins le 18 avril et commencera à exercer la première quinzaine du mois de mai.

- Bassin tampon du lotissement du Chiron

Un devis d'un montant de 5 856 € est arrivé relatif à la mission d'études pour l'aménagement de bassin de rétention des eaux pluviales au lotissement du Chiron. Le montant de celui-ci a été intégré dans la décision modificative du budget n°2.

- Modification du PLU n°2 – Note explicative

Monsieur Derouineau a envoyé une note explicative relative à la modification du PLU n°2. Celle-ci sera transmise aux différents interlocuteurs concernés (AdC, Gendarmerie Nationale, architecte, géomètre).

- Permanence du bureau de vote pour les élections

Créneau horaire	Élus de permanence pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017
8h00 – 10h30	Fabienne Chevalier, Liliane Tijou, Franck Robin et Michel Hervé
10h30 – 13h00	Linda Derouineau, Valérie Choimet, Jean-René Barillère et Claude Poissonneau
13h00 – 16h00	Bruno Masson, Marylène Cottenceau, Ange Sabatini et Nadia Bouhatmi
16h00 – 19h00	Michel Portal, Marina Defois, Arnaud Murzeau et Cédric Van Vooren

Créneau horaire	Élus de permanence pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017
8h00 – 10h30	Franck Robin, Fabienne Chevalier, Michel Portal et Michel Hervé
10h30 – 13h00	Ange Sabatini, Valérie Choimet, Bruno Masson et Claude Poissonneau
13h00 – 16h00	Marylène Cottenceau, Jean-René Barillère, Marina Defois et Arnaud Murzeau
16h00 – 19h00	Linda Derouineau, Liliane Tijou, Nadia Bouhatmi et Cédric Van Vooren

La séance est close à 21h30.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 19 avril 2017 à 18h30.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**